

saire, si on veut que le désir si bien exprimé par Mgr l'archevêque, dans son mandement qui a pour but de régulariser le pèlerinage à la Bonne Ste. Anne, s'accomplisse. Mais, cette amélioration, qui pourra nous la procurer, si ce n'est notre gouvernement local ? Et pourquoi nous la refusera-t-il, puisqu'il s'agit ici d'une œuvre nationale, d'une œuvre qui intéresse tous les catholiques de la province." Oui, il nous faut un quai assez étendu, pour que les steamboats puissent y arriver à toutes les heures du jour, assez commode, pour que des centaines de voyageurs puissent s'y trouver à l'aise. Mais pour obtenir cette faveur, il nous faut préparer une pétition, la couvrir de milliers de signature. Que les diocèses de Montréal, Trois-Rivières, St. Hyacinthe, Rimouski donnent la main à l'archidiosèse, comme ils l'ont fait, dans d'autres circonstances, et à l'ouverture de la prochaine session, nous pourrons présenter aux trois branches de la législature des requêtes si nombreuses, et portant des noms si respectables, que nos mandataires n'auront qu'une voix pour leur accorder leur appui ; car ils verront là le vœu unanime de tout un peuple. Que toutes les paroisses se mettent à l'œuvre immédiatement, si elles approuvent notre projet, et pour qu'il y est entente parfaite dans notre démarche, que MM. les curés qui voudront bien se mettent à la tête de ce mouvement, daignent adresser à M. le curé de Ste. Anne de Beaupré, ou à nous-même les signatures certifiées qu'ils pourront obtenir.

Un membre du parlement locale auquel nous